ROUBAIX

LES GRÈVES A ROUBAIX

Au tissage Harinkouck, rue de Bavel. — Refus d'arbitrage

M. Harinkouck a refusé la proposition d'arbitrage qui lui avait été soumise par les ouvrières en grève. Notification de cette décision a été faite aux intéressées, hier matin à 9 heures, par M. Cleustre, juge de paix.

Cela ne prouve pas en faveur de M. Harinkouck ; ce ouvriers grévistes sont tellement désireux de la justesse de leur cause qu'ils en avaient appelé devant un arbitre. Le refus de leur patron de se présenter devant lui prouve bien de quels sentiments il est animé.

Vers 10 heures 1/2, les grévistes se sont rendus à l'atelier et ont eu une entrevue avec le directeur en chef qui leur a déclaré d'un air arrogant, ne plus avoir à discuter avec des ouvriers qui se faisaient plus partie de la maison — on sait que malgré le règlement de son usine, M. Harinkouck a fait menacer ses ouvrières de faire remettre leurs livrets au prud'homme.

Les délégués ont rendu compte aux grévistes du résultat de leurs démarches. La continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

A la filature Motte, rue des Longues Haies

200 femmes grévistes. — Arrêts complets de l'usine.

La grève qui a est déclarée hier matin, à la filature Motte frères, rue des Longues Haies est la conséquence des vexations et des mitoyennes de toutes sortes qu'on fait subir aux ouvrières de la préparation depuis qu'un certain M. Laurent a été engagé, il y a quelques mois, comme directeur de cet établissement.

Depuis son entrée en fonctions, ces malheureuses subissent toutes les peines imaginables. Il semblerait que ce garde-chiourme prend plaisir à les faire souffrir.

Est-ce là ce que MM. Eugène et Albert Motte attendent de lui ?

Il a déjà diminué le nombre d'ouvrières de la préparation, tout en exigeant la même production qu'auparavant ; il les a empêchées de nettoyer leurs métiers avec les bouts de chiffons qui restent sur les bobines, ce qui n'est toujours fait et ce qui ne fait encore dans toutes les filatures ; sans peine de renvoi. Il leur interdit de manger pendant les onze heures qu'elles passent à l'atelier. Il n'est pas d'injustices dont elles ne soient victimes et si par hasard une ouvrière ose se plaindre, sans aucun égard on la met à la porte.

Pour mettre un comble à toutes ces provocations, le sacre-chiourme Laurent prévenait les ouvrières de la préparation, il y a quelques jours, que bientôt elles auraient où trois machines à conduire par deux ouvrières au lieu d'une pour chacune d'elles. Cela étant trop et d'un commun accord, elles décidèrent, hier matin, vers 7 heures, de cesser de travailler dans de semblables conditions.

Une délégation de quatre ouvrières alla trouver MM. Albert et Eugène Motte, les patrons, à qui elles exposèrent leurs doléances. Ces messieurs dirent aux ouvrières qu'elles avaient eu tort de quitter le travail avant de réclamer.

— « Vous auriez dû, dirent-ils, ne pas cesser de travailler et nous transmettre individuellement vos réclamations ».

Si les ouvrières de la filature Motte n'ont plus agi comme le leur conseillait leur patron, c'est qu'elles savent bien ce qu'il [illegible] quelque temps, trente d'entr'elles ont été renvoyées de l'usine pour avoir osé élever timidement quelques plaintes.

Il est possible que MM. Motte ignorent ces petits détails ayant d'autres choses en tête. En tout cas, les ouvriers les connaissent et c'est ce qui a décidé leur conduite.

N'ayant pu obtenir satisfaction elles ont quitté l'atelier vers 7 h. 1/2 du matin. Elles sont au nombre de plus de cent.

Cette grève a déterminé l'arrêt complet de la filature. A midi, les métiers à tisser n'ont plus fonctionné et les 100 ouvriers qui y occupaient ont été licenciés jusqu'à nouvel ordre.

Espérons que cette grève ne durera pas longtemps et que MM. Motte donneront satisfaction aux légitimes réclamations des grévistes. Que demandent-elles, en somme ? De ne pas être considérées comme des villes esclaves ; de ne pas être à la merci d'un homme qui semble avoir pris comme objectif de leur faire endurer toutes les souffrances possibles.

Que MM. Motte fassent cesser cet état de chose, qu'ils laissent travailler les ouvrières de la préparation dans les mêmes conditions qu'elles travaillaient avant l'arrivée de M. Laurent et la grève sera bientôt terminée.

Le feront-ils ? Espérons-le pour tout le monde.

Récompense à l'exposition

Le jury de l'exposition de Lille vient de décerner une médaille d'or à la maison Werts Prick et Cie, de notre ville, pour la fabrication de ses dentelles.

En outre des nombreuses récompenses précédemment acquises, cette maison a obtenu en 1896 deux grands diplômes d'honneur et deux médailles d'or, pour son importante fabrication d'essuyage.

Une bonne note en plus à la réputation commerciale de Roubaix.

Distinction honorifique

Dans sa séance de fin d'année, le Conseil d'administration de la Société régionale d'horticulture du nord de la France, siégeant au Palais-Rameau, à Lille, a décerné à M. Vandamme, jardinier chef de la ville de Roubaix, une médaille de vermeil, grand module, avec félicitations pour l'excellent entretien des jardins de la ville de Roubaix.

Cours de coupe de la rue du Pile

Le maire de la Ville de Roubaix donne avis que l'emploi d'aide-professeur aux cours de coupe annexés à l'Ecole Municipale de filles de la rue du Pile est vacant.

A cet effet, un concours sera ouvert entre toutes les aspirantes pourvues du diplôme de coupe. Les demandes des intéressées devront parvenir à la mairie pour le 10 mai au plus tard.

Maternité Boucicaut

La maternité Boucicaut va enfin être ouverte aux filles-mères de notre ville.

Nous apprenons que le docteur Delattre, le sympathique médecin des pompiers, vient d'être choisi par l'assistance publique de Paris pour remplir les importantes fonctions de médecin-accoucheur en chef.

Nous félicitons le nouveau titulaire et, nous sommes persuadés qu'il remplira avec le dévouement et le talent qu'on lui reconnaît, son rôle aussi humanitaire que scientifique de médecin accoucheur.

Mort à l'hôpital

Mercredi, un homme tombait malade rue Magenta, à l'estaminet Devos.

Le docteur Lepentre, mandé aussitôt, constata que le malheureux était atteint d'une hémorrhagie cérébrale. Il était sans connaissance et fut transporté d'urgence à l'hôpital.

Il n'y a été reconnu qu'hier, quelques instants avant qu'il meure. C'est un nommé Adolphe Hermans, âgé de 72 ans, maçon, demeurant rue de Choiseul, 57.

Le match franco-belge

du 9 mai, au vélodrome de Roubaix

La presse parisienne, comme celle du Nord, se préoccupe vivement du match franco-belge qui sera couru dimanche au vélodrome de Roubaix, entre le champion du monde Bourillon et le célèbre coureur belge Fischer.

Le *Vélo*, le principal organe cycliste de France, disait notamment avant-hier, en parlant de cette belle rencontre :

La vélodrome de Roubaix devient décidément un centre sportif des plus importants ; après l'arrivée de Garin et de Cordang après le grand prix d'ouverture il nous offre pour dimanche prochain, le match peut-être le plus sensationnel du début de cette saison ; c'est le match Bourillon-Fischer.

Cette rencontre fait l'objet de toutes les conversations dans les milieux cyclistes de Roubaix, de Lille et de Tourcoing. Dès hier, les murs de Roubaix étaient couverts de magnifiques portraits de Bourillon, le champion du monde, avec lequel va se mesurer le terrible coureur belge.

La journée de dimanche au Vélodrome de Roubaix sera certainement passionnante, car on s'attend à une lutte colossale entre les deux sprinters belge et français.

Communications diverses

Fanfare Delattre. — Les musiciens de la fanfare Delattre sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à 8 heures 1/2 du soir, pour recevoir les instructions concernant le service de dimanche prochain.

Chorale du Parti ouvrier. — La Solidarité ouvrière. — La commission vient faire un chaleureux appel aux citoyens après à faire partie d'une société chorale de venir grossir nos rangs en se faisant inscrire au siège, chez B. Wilfert, Grande-Rue, 135.

Il est vrai que notre société compte à peu près trente membres actifs, mais cela ne suffit pas.

Ce n'est pas trente membres qui devraient être unis autour de notre rouge bannière, mais plus de quatre-vingt étant donné que nous sommes la seule société socialiste attitrée à Roubaix.

Aussi nous espérons que notre appel — bien juste d'ailleurs — sera entendu des camarades. Il faut que dorénavant notre jeune phalange soit la plus forte en nombre et la mieux organisée de notre vaillante cité.

Les répétitions ont lieu tous les mercredis et samedis, à 8 h. 1/2 précises.

La Commission.

Union électorale républicaine socialiste

La 4e section se réunira le vendredi 7 courant, à 8 h. 1/2 du soir, chez Smissers, au Caporal Clairon, rue de Bavai.

— La 2e section (rue Pierre de Roubaix), aujourd'hui à 8 h. 1/2 du soir, chez Smisters, rue Pierre de Roubaix.

— La 5e section (rue d'Hem), aujourd'hui à 8 h. 1/2 du soir, au local habituel.

Exigez le nom

Parmi les *savons au musc* qui s'offrent à votre choix, vos préférences s'adressent très justement aux numéros 59, 11, 107 et 256 bis, qui portent tous le nom de Victor Vaissier, et ce nom seul, non moins que de musc. Mais n'oubliez pas d'exiger le nom sur chaque pain.

Le docteur Montaigne d'Avelin, chevalier de l'ordre du christ de Portugal, spécialiste des maladies de peau, guérit par la méthode du *docteur Jackson, les dartres, les eczémas, les ulcères variqueux réputés jusqu'ici incurables.* Consultations les *mercredis et dimanches de 3 à 5 heures.* Grand Hôtel de l'Univers, 0 Prévost, place des Reignaux, à Lille. — *La consultation 10 francs, ouvriers, 5 francs.*

TOURCOING

Assemblée générale

L'assemblée générale du Parti ouvrier de Tourcoing aura lieu dimanche 9 mai à 4 heures, chez Mme veuve Decottignies au Blanc-Seau.

Une heureuse nouvelle

Les employés du Conditionnement sont dans la joie...

On nous assure — mais nous enregistrons la nouvelle sous toutes réserves — que le très catholique directeur du Conditionnement qui, depuis peu, va régulièrement tous les matins faire ses dévotions à la chapelle de la Marlière a été touché enfin par la grâce divine et serait sur le point d'abandonner, en faveur des malheureux ouvriers placés sous ses ordres, les mille francs d'augmentation que les calottins de notre brasserie municipale ont dernièrement votés en sa faveur.

La Sainte Dame de la Marlière aurait fait comprendre au protégé du père Broubrouck que c'était trop de gagner 120 fr. par semaine, d'avoir gratuitement habitation, feu et lumière, et tout cela pour quelques rares heures de travail effectif par jour.

Les mille francs seraient partagés entre tous les jeunes gens, âgés de plus de vingt ans, travaillant dix heures par jour et ne gagnant pas même « cent francs » par mois.

Allons, cette fois la Sainte-Vierge a fait au moins une bonne action ; les employés du conditionnement vont rigoler !

Une infamie

A ceux qui tenteraient de nous reprocher de mener l'action politique et économique sur le terrain de la lutte des classes nous conseillons de méditer le fait suivant :

Depuis la trahison des renégats de la maison Masure, seize ouvriers tapisseurs, exclus de l'atelier, sont restés sans travail. Aucun patron n'a jusqu'à ce jour consenti à embaucher un seul des ouvriers victimes de la grève, victimes des fantaisies du politicien Masure. Partout où ils se sont présentés les tapisseurs, la même réponse leur a été faite : « Vous sortez de chez Masure, il nous est interdit de vous embaucher ! »

C'est donc bel et bien d'un complot patronal qu'il s'agit en cette occurrence ; les maîtres du tapis, connus des valets dociles, obéissent à un mot d'ordre du chef, et ce dernier veut se venger en affamant les malheureux qui ont osé se soulever contre lui.

Les travailleurs sauront se souvenir de pareilles infamies et comprendre dans un même sentiment de mépris vengeur Révolver-Masure et ses cyniques [illegible].

Il dire que la plupart de ces tristes personnages osent se dire républicains et se flattent d'appartenir à un parti progressiste !

« Progressiste ? Allons donc ! Comme Masure et Deon, oui !

Miracles !

Lire dans la « Picelle » les miracles accomplis par Notre-Dame de la Marlière pendant la première semaine de Mai.

Paraîtra également la chanson du Gai Travailleur.

Pour les tapissiers

Dimanche 9 mai, aura lieu à la Coopérative, un bal à grand orchestre, au profit du syndicat des tapissiers.

Nous voulons bien croire que tous nos amis assisteront à ce bal et viendront à manifester ainsi leur sympathie aux camarades des tapissiers et aux victimes de la grève de la maison Revolver Masure.

Le prix d'entrée est ainsi fixé : Cavalier, un franc. Dames, 50 centimes. Militaires, 50 centimes.

Mouvement ouvrier

Les groupes suivants se réuniront en leurs locaux respectifs :

Le Droit social, samedi soir, à 8 heures.

L'Émancipation, le même jour, à 8 h.

Les Fils du Travail, le même jour, à 8 h.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Réunion de groupes.* — Le groupe des Défenseurs du Drapeau Rouge se réunira dimanche matin, à 11 heures.

RONCQ. — *Réunion de groupe.* — Le groupe de la Classe ouvrière se réunira samedi soir, à 8 heures.

CROIX

Divagation de chiens. — La petite Clémence Coppenolle, demeurant à Flers, mais actuellement à Croix, chez un oncle, M. Duboin, a été mordue ce matin par le chien de Mme veuve Dondaix, ménagère, rue de la Ruelle, qui avait laissé divaguer un chien dans la rue.

Par mesure de précaution et pour la tranquillité des parents, M. Séguin fit immédiatement examiné le toutou par un vétérinaire, qui n'a constaté aucun cas d'hydrophobie.

Procès-verbal a été dressé.

Procès-verbal. — Le nommé Desprez, employé, demeurant rue St-Paul, 8, s'est vu dresser procès-verbal pour injures et menaces sans bouteilles y avoir été provoqué envers M. Sp naime, marchand de charbons et épicier dans la même rue, qui lui réclamait une certaine dette restée impayée.

Comité exécutif (section de Croix-Wasquehal). — Il a été remis au comité, la somme de 0,70, par le citoyen Emile Roy, caparelier à la Descente des Plafonneurs, rue des Rogies.

Réunion de groupe. — Le groupe la Fraternelle de Croix se réunira, samedi soir, à 8 h. 1/2 en son local habituel, rue Holden brothers chez le citoyen Louis Forter. — Présence indispensable.

Les citoyens, désireux d'en faire partie, peuvent s'y faire inscrire à 8 heures.

WATTRELOS. — *Interruption de circulation.* — Par arrêté préfectoral en date du 29 avril dernier, le chemin d'intérêt local commun, qui va de Wattrelos à Tourcoing, sera intercepté du 3 au 11 mai. La circulation se fera par le chemin n° 1 du Petit-Tourcoing et le chemin d'intérêt n° 112, autrement dit par la route de Tourcoing à Wattrelos.

LANNOY. — *La grève de l'établissement Parent-Montfort.* — La grève continue à l'établissement Parent-Montfort. Hier une trentaine de fileuses ont repris le travail, le patron les ayant assurées de leur semaine pleine, malgré les jours de grève.

LILLE

Ouvriers d'art

On sait que la loi de 1889 accorde aux jeunes gens classés comme ouvriers d'art, le bénéfice de ne faire qu'une année de service militaire.

Voici l'état de classement des jeunes gens qui ont comparu en 1897 devant le jury, comme ouvriers des industries d'art :

1° *Classe de 1896.* — Couplaux, 47 points ; Bonnier, 46 ; Fruleux, 46 ; Jamois, 46 ; Lasalle, 46 ; Roussel, 45 ; Aglave, 44 ; Brouck, 44 ; Barrois, 43 ; Cornicier, 42 ; Pilate 42 ; Dropsy, 41 ; Haustrate, 41 ; Marchand, 41 ; Barrez, 40 ; Bouché, 40 ; Dalle, 40 ; Alavoine, 39 ; Florin, 39 ; Leclercq, 39 ; Vanhenle, 39 ; Lamarque, 37 ; Coutelier, 36 ; Lemaire 36, Leviandier, 36 ; Bracq, 33 ; Louis, 33 ; Cornille, 31 ; Morel, 24.

2° *Jeunes gens n'ayant pas subi le sort.* — Aimé 49 points : Capille, 48 ; Deshonnets, 47 ; G. Lorthiois, 47 ; Plus, 47 ; Carré 46, Delattre, 46 ; Torck, 46 ; Lagache, 45 ; Toulemonde, 45 ; Druesne, 44 ; Lepers, 44 ; R. Lorthiois, 44 ; Watine, 44 ; David, 43 ; Mariage, 43 ; Paris, 43 ; Prouvost 43 ; Baudry, 42 ; Louis, 42 ; Lonsiaux, 42 ; Motte, 42 ; Bodin, 41 ; Delattre, 41 ; Lesage, 41 ; Vernier, 41 ; Delaby, 40.

Despatures 40 points, Lepers 40, G. Louis 40, Dassonville 39, Plankaert 39, Requillart 39, Corbinier 38, Romey 38, Lejuste 38, Candelier 36, Decomble 36, Raquet 36, Rulbe 36, Vahée 35, Martinage 34, Dabert 34, Dewolf 34, Dupont 34, Meurisse 34, Roland 34, Bailleul 32, Martha 33, Postel 33, Paradis 32, Bayart 31, Pollet 31, Vergriète 31, Bréas 30, Mullez 30, Wartel 30, Wiaux 30, Debaisieux 29, Lestienne 28, Bourgeois 27, Duforest 26.

Une nuit dans les remparts

Vanasche Ange, âgé de 25 ans, demeurant rue Magenta, aime les promenades nocturnes lorsqu'il a bu un « petit coup ».

Mercredi soir, il fête la dive bouteille plus que de coutume, et malgré son état manifeste d'ébriété, il eut le désir d'aller faire une promenade sur les talus des fortifications.

Vers 11 heures du soir, l'artilleur de garde devant l'Arsenal aperçut un homme se promenant sur les remparts en faisant des zig-zags.

— Eh ! l'ivrogne, allez-vous coucher, cria l'artilleur.

Mais Ange Vanasche n'obtempéra point à ce sage conseil et répondit : Je me promène.

Il continua en effet sa promenade, mais elle lui fut funeste. Hier matin, vers 9 h., des gamins ont découvert Vanasche au bas des talus, entre la porte d'Arras et la porte des Postes, dans l'impossibilité absolue de se lever. Le malheureux était tombé du haut du talus et s'était fracturé la jambe gauche.

M. Cordier, commissaire de police prévenu, interrogeait le blessé, qui ne fut ni pourquoi ni comment, ni depuis combien de temps il se trouvait dans cette situation.

— Je ne me souviens de rien, absolument de rien, répondait-il, tout ce que je sais, c'est que je devais être gris hier.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Lesol, Vanasche a été transporté à l'hôpital de la Charité par des militaires du poste de l'Arsenal.

Exercices militaires

Le 43e régiment d'infanterie fera aujourd'hui une manœuvre de garnison sous la direction de M. Lucelle, lieutenant-colonel.

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale étant autorisés à prendre part, d'une façon générale, à toutes les manœuvres de garnison, plusieurs officiers de ces catégories, affectés aux corps de la région prendront part à l'exercice d'aujourd'hui.

Exercices militaires

Le 43e régiment d'infanterie fera aujourd'hui une manœuvre de garnison sous la direction de M. Lucelle, lieutenant-colonel.

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale étant autorisés à prendre part, d'une façon générale, à toutes les manœuvres de garnison, plusieurs officiers de ces catégories, affectés aux corps de la région prendront part à l'exercice d'aujourd'hui.

Dans la police

M. Lelel, commissaire spécial adjoint à Lille, dont nous avons annoncé hier la nomination à l'emploi de commissaire central à Saint-Nazaire, est remplacé à Lille par M. Delbove, commissaire spécial à Dunkerque.

Un cadavre à l'eau

Une enquête est ouverte par le parquet et la police au sujet du récit qu'a fait à ses parents un jeune enfant de 14 ans, Ernest Vanbeuwen, demeurant rue de Bouvines.

Dans la matinée de mercredi, vers neuf heures, il longeait la rue de la Phalecque, le long de laquelle coule un ruisseau, lorsque ses regards furent attirés par le corps d'un enfant nouveau-né qui flottait sur l'eau.

Ernest Vanbeuwen retira le cadavre de l'eau et le déposa sur le bord du ruisseau mais au même moment arrivait un homme d'une cinquantaine d'années qui s'empara du cadavre et le rejeta dans le ruisseau.

Malgré les recherches, le cadavre n'a pas été retrouvé.

Tombé dans la rue

Un ouvrier apprêteur de Roubaix, Pierre Dérick, âgé de 44 ans, se trouvant sans emploi depuis quelque temps et sans un sou, était venu hier à Lille pour chercher du travail. Mais en passant rue des Fossés-Neufs, vers midi, le pauvre homme tomba d'inanition.

Relevé aussitôt par des passants, il a été recueilli par Mme veuve Colot même rue, 38, qui, après l'avoir fait réconforter, lui a remis un franc pour lui permettre de passer la journée.

Et ce travailleur ne trouve pas de travail aujourd'hui, que deviendra-t-il ?

Vol de velours

M. Quentier, commissaire de police, a mis hier en état d'arrestation le nommé Verpraet Frédéric, âgé de 22 ans, sans domicile fixe ni profession, inculpé de vol de velours chez M. Cousseau, marchand de confections, rue Saint-Sauveur, 44.

Poisson corrompu

Le service sanitaire a opéré hier au marché à la criée des Halles Centrales, la saisie d'un panier de saumons, pesant trente-cinq kilos, ce poisson ayant été reconnu impropre à l'alimentation.

Auteurs de coulisses

Despiesse Désiré, âgé de 20 ans, demeurant cour Wymet, 5, et Trédet Arthur âgé de 17 ans, cour Vincent, 8, n'aiment pas beaucoup les tartines au beurre, elles préfèrent celles à la confiture.

Passant rue de Badinet, devant le magasin d'épicerie de Mme Moulin, il ne trouvèrent rien de mieux que de s'emparer d'un sac de confiture. Malheureusement pour eux, la conduire leur coûtera un peu cher, car ayant été aperçus, M. Boileau, commissaire de police les a mis tous deux en état d'arrestation.

Ils ont été écroués hier soir à la maison d'arrêt, après avoir comparu au parquet.

MENUS FAITS

Coups et blessures. — Alphonse Debry, *frappeur*, rue Malecaze, 461, a été arrêté par le commissaire du 5e arrondissement, pour coups et blessures volontaires sur M. Simon, demeurant rue Philadelphie, 23.

Détournement de mobilier. — Procès verbal a été dressé contre Louis D..., mécanicien, place de Tourcoing, pour détournement de mobilier saisi.

Mandat d'arrêt. — En vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Lille, des agents de la sûreté ont arrêté le nommé Albert Delabaye, sans domicile inculpé de vol.

POUR LA LUTTE

Après le chant du 1er Mai par un Baptiste de Moulin-Lille, 2,00. — Pour que le Parti soutienne Devernay, 1,90. — Un groupe de peigneurs après une course 2,65 L'homme cheval, accompagné de la famille Carrette, 4,60. — Après avoir bien fêté le 1er mai chez Dupiret, rue de Thumesnil, 2,09.

Quêté faite chez Bergot, 4,40. — Quête faite à l'estaminet Franchomme, après un concours de bouchon, 1,40. — Un groupe de peigneurs travaillant au lin brûlé surnommé le racaille par quelques imbéciles, 4,65.

Une quête faite par le citoyen Alphonse Demesme, après la chanson la classe ouvrière, 28, rue de Wattignies, 0,85. — 2e quête après la chanson du libre-penseur, par Radi Savaria, rue de Wattignies, 0,85. — Estaminet Franchomme, les Bouffeurs de bouchon, 0,60.

Quête faite au Chapeau Rouge, par le secrétaire du comité St-Maurice, 1,50. — Après une chanson au Chapeau Rouge, 0,85. — Un groupe d'amis, chez Duchêne, 2,00. — Un groupe de marins de passage, 0,50. — Quête faite à l'estaminet de la Cloche, 2,00. — C. Lerred, 1,00. — Vince, 1,00. — Un Chapeau Rouge, 0,50. — Pour couper les cheveux à M. Dansette, 0,85. — Pour acheter une perruque au porte-drapeau des Gigoteaux, 1,20.

Quête faite dans une réunion de famille, chez le citoyen Richard, rue de la Vignette 35, 1,80. — Quête faite chez le citoyen Victor Becque, rue St-Sauveur, 71, 0,80. — Après une partie de bouchon, chez Mondé 1,20. — Quête faite après quelques chansons, à l'estaminet de la Grue, à Lomme, 1,35.

Total 35,25

Le Délégué, C. DELCLUZE

Bains Lillois. — Piscines de natation 24° eau 28° 5/10. Hydrothérapie.

AVIS IMPORTANT

En présence des contrefaçons et imitations, de plus en plus nombreuses, dont l'excellent Vin de Banyuls-Trilles est fréquemment l'objet, nous engageons les consommateurs de cet apéritif sans rival, à exiger PLUS QUE JAMAIS l'étiquette sur la bouteille, et, afin d'éviter toute confusion, à demander non pas un BANYULS mais UN BANYULS-TRILLES.

DANS TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Grave accident de voiture.* — Hier entre une heure et deux heures de l'après midi un cabriolet appartenant à M. Dranaert, maire à Arleux, stationnait, étant conduit par son domestique, en face de l'estaminet tenu par M. Becquet, au Raquet.

Soudain le cheval prit peur et s'emballa se dirigeant sur Douai, de telle façon qu'on ne put l'arrêter.

Un sieur Hubert, âgé de 66 ans, passant dans le faubourg de Paris, au moment où le cheval le traversait, fut renversé dans un fossé. Il eut le bras gauche et les os du nez fracturés.

La voiture s'est entièrement brisée contre un arbre.

Légère blessure. — Un jeune homme de 24 ans nommé Schurr Eugène, ajusteur, habitant rue du Block, 34, à Douai, a été blessé à la main gauche en travaillant chez M. Brulin, fondeur.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SAINT-AMAND. — *Acte de dévouement.* — Lundi dernier, vers 4 heures après midi, un cheval appartenant à un négociant de notre ville, s'est emballé rue de la Collinière au moment de la sortie des enfants de l'école.

Avec une vitesse vertigineuse, ce cheval a parcouru cette rue, et il aurait inévitablement occasionné de grands malheurs, sans la présence d'esprit d'un courageux citoyen, M. Herbaut, surveillant de travaux que nous ne connaissons pas, mais qui, d'après les renseignements que nous avons pris, n'en est pas à son premier acte de dévouement.

M. Herbaut s'est précipité courageusement, sous les yeux de pas mal de témoins effrayés, à la tête de l'animal et a réussi, après avoir été traîné sur un parcours de plus de 50 mètres, à arrêter ce cheval et à éviter ainsi de graves accidents.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

FOURMIES. — *Une enfant noyée.* — Une fillette de dix-neuf mois, Théodora Bécart, qui jouait près du ruisseau, dit le « Hiez d'Avesnes », y est tombée.

Quant on l'est parvenu à la retirer, elle respirait encore mais malgré tous les soins, il a été impossible de la rappeler à la vie.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

St MOMELIN. — *Accident mortel.* — Des personnes qui passaient sur la route de St-Momelin, ont découvert le cadavre d'un nommé Declerck, âgé de 50 ans, aubergiste.

Ce malheureux, qui gisait dans une mare de sang, à côté d'une voiture chargée, est tombé de sa voiture et a été écrasé.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

RIEUX. — *Tournée d'inspection.* — Il y a quelques jours, l'inspecteur du travail s'est rendu au tissage Lante. Il n'a pas été peu surpris de constater que ce monsieur emploie à son service des gamins de 12 à 14 ans. Contravention a été dressée à la charge de ce patron qui enfreint la loi.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Condamnation.* — Le nommé Vanaerde Henri, sujet belge, âgé de 32 ans, sans domicile fixe, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Béthune à trois mois d'emprisonnement pour mendicité, vagabondage et une deuxième arrestation à un arrêté d'expulsion.

Arrestation. — M. Viars, commissaire de police, vient de mettre en état d'arrestation le nommé Favier Louis, 25 ans, maçon, demeurant fosse n° 8, pour rébellion, outrages à agents et coups et blessures aux dames Storez Celina et Roger Adelige, femme Hermant, cabaretières à Lens.

Procès-verbal. — Pour outrages envers l'agent de police Bois, procès verbal vient d'être dressé contre le nommé Huttin, 3, cabaretier, rue Pecboeuf.

HÉNIN-LIÉTARD. — *Fête des pompiers.* — Dimanche, la belle compagnie de sapeurs-pompiers de cette ville célébrait sa fête annuelle.

A 10 heures du matin, Musique et Pompiers étaient réunis place Sadi Carnot, où la Municipalité les a passés en revue. Nous avons admiré la belle tenue de la compagnie, la correction des divers mouvements par elle exécutés ainsi que le brio avec lequel la Musique Municipale a fait entendre divers défilés avec tambours et clairons.

Disons qu'il a été permis de constater que sous l'énergique commandement du capitaine Campion, nos pompiers font d'incessants progrès. Aussi sommes nous persuadés que dans leurs prochaines sorties ceux-ci reviendront encore couverts de lauriers. La revue a été suivie d'une promenade en ville et 4 deux heures précises, 130 convives se trouvaient réunis autour d'une table décorée avec goût par M. Charles Delacroix, cantinier de la compagnie.

Au dessert, M. le capitaine Campion a prononcé un remarquable discours auquel a répondu, en excellents termes, M. Theliez, maire. Ce dernier a surtout remercié MM. Paris, Pavy, Monrat et Hubert Bia, conseillers municipaux, d'avoir bien voulu honorer de leur présence le dîner des sapeurs pompiers et a terminé en levant son verre à la prospérité de la ville d'Hénin Liétard et à la République.

Les Trompettes héninoises. — La société des trompettes héninoises informe ses membres actifs qu'une répétition générale aura lieu aujourd'hui vendredi 7 mai, à 8 heures du soir, au local de la société, rue Notre-Dame-de-Grâce, café Teupinier.

On fera répétition en vue du festival du 23 ; en outre, des questions importantes seront agitées.

DOURGES. — *Une appréciation.* — Un groupe d'ouvriers de la fosse n° 4 des mines de Dourges se fait l'écho de l'opinion générale émise sur le compte de l'ingénieur.

Ce monsieur, c'est peu flatteur pour lui, est paraît il d'une ignorance peu commune. Le dernier des mineurs de la fosse peut lui en remontrer sur le travail.

Ce qui vexe surtout les ouvriers, c'est de voir qu'une telle buse touche de beaux appointements pour ne rien faire.

Espérons que la compagnie saura bientôt les en débarrasser.

FOUQUIÈRES-LES-LENS. — *Parti ouvrier.* — Réunion générale le dimanche 9 mai, à 7 heures du soir, chez le citoyen Crépil, conseiller municipal.

Objet de la réunion : 1° Compte-rendu du comité fédéral du 16 mars et du 9 avril dernier. — 2° Compte rendu Congrès régional de Dunkerque ; 3° Cotisations du mois de mai. — 4° Formation d'une coopérative. — Adhésion de nouveaux membres. — 6° Formation d'un nouveau groupe.

— 7° Faits divers. — Présence indispensable de tous les membres.

BILLY-MONTIGNY. — *Anciens combattants.* — Le comité des anciens combattants de Billy-Montigny et environs dans une réunion secrète tenue dimanche dernier chez le citoyen Copin, a décidé de transporter son siège chez le citoyen Pinte, cabaretier et adjoint au maire. On critique beaucoup l'absence à cette réunion du président Dumont Constant.

Ce changement de siège nous réserve des surprises et l'on dit que l'affaire pourrait bien se terminer en justice de paix de Lens. Ce sera curieux paraît-il !

Au dernier moment nous apprenons que Constant assistait à la bataille et non au Festival de Noyelles.

BRUAY. — *Funérailles civiles.* — Mardi ont eu lieu les funérailles civiles du citoyen Allart Gabriel, tué à la fosse n° 3, dans les tristes circonstances que nous avons relatées dans notre numéro d'hier. Une foule considérable suivait le cortège.

Au cimetière, le citoyen Cadot a prononcé, au nom de la Libre pensée de Bruay, les Droits de l'Homme, un discours qui a été écouté dans le plus profond recueillement.

Après avoir critiqué le refus du prêtre de procéder à l'enterrement, il a montré que la Libre-Pensée seule peut faire pénétrer la lumière dans l'obscurité des cerveaux. Il a terminé en adressant un suprême et dernier adieu au défunt.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

AVION. — *Conférence.* — Dimanche 9 mai 1897 à 4 h. 1/2 du soir, salle Hetot. Conférence publique faite par les citoyens Basly, Lamendin et Evrard.

Ordre du jour : 1. Questions politiques ; 2. Questions ouvrières ; 3. Questions syndicales et économiques.

Prière aux citoyens d'être à l'heure, le Salon devant être libre à 7 heures, pour le Bal.

CALAIS

Nos administrateurs opportunistes. — On se souvient, que dans une séance du conseil municipal, le citoyen Poignant, prenant texte des faits relevés à la charge de M. Apeness, conseiller municipal, en ce qui concernait sa gestion comme administrateur du bureau de bienfaisance : — faits dont toute la presse locale s'était occupée, — demandait qu'une enquête fut ouverte sur la gestion de toute l'ancienne administration.

Le citoyen Delcluze appuya cette demande d'enquête, en démontrant qu'elle était simple et facile.

Aucun conseiller ne pouvait s'opposer à cette mesure qui tient de produire son fruits.

M. Sens, administrateur du bureau de bienfaisance a été relevé de ses fonctions par arrêté ministériel en date du 28 avril.

Commencement d'incendie. — L'avant dernière nuit, vers minuit 1/2, un commencement d'incendie, causé par l'échauffement d'un pivot sur lequel tournait un tonneau contenant des mors de brides, gourmettes, clous, morceaux de cuirs, etc., ayant besoin d'être nettoyés, s'est déclaré au 2e étage de la teinturerie Alphonse Bellier située rue Thiers, 68. Une partie du plancher a brûlé. Le feu a été éteint rapidement, à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les dégâts évalués à 500 fr. sont couverts par des assurances.

PETITE CORRESPONDANCE

UN LOCATAIRE ENNUYÉ. — Nous croyons qu'il faut prévenir un mois d'avance. Cependant, ne nous en tenez pas à cet avis, car tout dépend des conventions établies entre locataires et propriétaires et des usages locaux.

UN LECTEUR ASSIDU. — Non ! Il n'y a heureusement pas de ruban pour ces sortes de médailles.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand Théâtre de Lille

(Directeur A. MONTFORT).

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

Tous les soirs. — ROTHOMAGO, féerie à grand spectacle en 5 actes, dont un prologue et 23 tableaux.

Théâtre-Concert des Variétés

Tous les soirs, à 8 heures 1/2, grand spectacle-concert. Troupe excellente et brillant orchestre.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 6 mai. — Germaine Neuville, rue des Arts, 132. — Sylvie Willems, rue de Jemmapes, cour Vrouran, 4. — Madeleine Boitte, rue de l'Alouette, cour Fagvacque, 4. — Claire Durein, ruelle Cugnot, 2. — Alexandre Trellez, boulevard de Cambrai, 9. — Germaine Lecomte, rue de Condé, cour Lecomte. — Albert Fassiaux, boulevard de Colmar, cour Lingrand, 4.

Décès. — Jean-Baptiste Masquelier, 85 ans, hospice civil. — Jean-Baptiste Letellier, 83 ans, hospice civil. — Adolphe Hermas, 72 ans, hotel Dieu. — Césarine Dindal, 3 ans, rue Milan, 27. — Berte, présenté sans vie, rue Dombarle, 4. — Jeanne Cau, 20 ans, rue Louis Dupère.

Marchés de Lille du 6 Mai

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 99 50 à 100 00 — En pain n° 1 (cote offic.), 99 50, n° 2 (cote com.), .. à ..

Cuite 1er jet (cote com.), 24,25 à .. .. — 88° (cote offic.), 25,00 à .....

ALCOOLS — 3/6 fin disp., 37,.. offert ... ..demandé.

BOURSE de LILLE

DU 6 MAI

VALEURS	Cours de jour.	Offre.	Demande
Aniche	5025	5060	11000
Anzin			1010
Bruay	2530	2461	20500
Bully		1050	2380
Carvin	1630	1620	1010
Courrières		800	1620
Douchy		11500	
Dourges		2375	2350
Escarpelle			900
Lens 100%		1